gourmet bag
c'est si bon je finis à la maison !

ANNEXE 3

BILAN PLPDMA 2022

2 rue Francis Jourdain
26800 Portes-lès-Valence
04 75 57 80 00

www.sytrad.fr

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT des déchets Ardèche Drôme
Trier - Traiter - Valoriser

INTRODUCTION

La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est prévue pour chaque Collectivité ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale en charge de la compétence de gestion des déchets.

Son contenu, la méthode d'élaboration et de concertation sont définis à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement.

Ce programme doit préciser des objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel des performances. Il s'agit donc d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention.

Ces Collectivités ont toutefois la possibilité de se rassembler pour confier l'élaboration du Programme à un échelon supérieur, tel qu'un syndicat de traitement des déchets.

C'est le cas du Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD), qui s'est vu confié en 2019, par délibération des EPCI membres, le pilotage d'un PLPDMA pour le compte de tous.

Le PLPDMA 2019-2025, an 3, est marqué par une plus grande mobilisation et un impact davantage considérable.

OBJECTIFS 2022

- Actualiser le plan d'actions 2019-2025
- Mobiliser et faire vivre la CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
- Développer les partenariats avec des acteurs zéro-déchet du territoire
- Réaliser un MODECOM pour une meilleure orientation des actions
- Renforcer l'accompagnement des EPCI membres dans leur appropriation du PLPDMA
- Mettre en place un système de collecte des données des EPCI membres

SOMMAIRE

- Le SYTRAD et ses EPCI
- La prévention des déchets
- La composition de la poubelle 2019 et 2022
- Oeuvrer à l'administration générale
- Les axes et les actions menées
- Zoom sur l'expérimentation « Oui Pub »
- L'évènement marquant de l'année
- Les perspectives pour l'année 2023

2 rue Francis Jourdain
26800 Portes-lès-Valence
04 75 57 80 00

www.sytrad.fr

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme
Trier - Traiter - Valoriser

LE SYTRAD

Le SYTRAD, SYndicat de TRaitement des déchets ménagers Ardèche Drôme, est un syndicat mixte fermé régi par les dispositions des articles L.5271-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Créé en 1992, il regroupe, en 2021, 12 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du nord et centre Drôme Ardèche, soit 348 communes et 527 352 habitants (population municipale). Le SYTRAD est ainsi au service de 72 % de la population drômoise et de 52 % de la population ardéchoise.

COMPÉTENCES ET MISSIONS

Le SYTRAD assure une mission de service public : le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de son territoire (nord et centre Drôme-Ardèche).

Ainsi, le SYTRAD traite :

- les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre),
- les cartons de déchèteries,
- les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise),
- et les déchets des artisans, commerçants et prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

La collecte de ces déchets et la gestion des déchèteries sont assurées par les collectivités membres du SYTRAD.

Pour traiter et valoriser localement le gisement dont il a la charge, plus de 145 320 tonnes de déchets par an, le SYTRAD possède ses propres installations : un centre de tri des collectes sélectives (à Portes-lès-Valence) et trois centres de valorisation des ordures ménagères résiduelles (à Étoile sur Rhône, Saint Barthélemy de Vals et Beauregard-Baret). Il gère de plus en post-exploitation l'installation de stockage des déchets non dangereux située à Saint-Sorlin-en-Valloire et fermée depuis le 1janvier 2017 ainsi que le site de Rochefort-Samson, en tant qu'actionnaire majoritaire de la SEVOM (site fermé depuis 2003).

Parallèlement, le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des habitants de son territoire. Il développe de nombreux outils de communication et d'échanges : site internet, campagnes d'information, animations scolaires, journées portes-ouvertes et visites de ses installations.

Ces actions de sensibilisation expliquent notamment l'importance du geste de tri. Geste indispensable qui permet aux déchets d'être orientés vers les bonnes filières de traitement et d'être valorisés de façon optimale.

LES EPCI

Le SIRCTOM, Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, a connu de nombreuses évolutions. Simple syndicat d'étude à ses débuts, il est aujourd'hui en charge de la collecte sur 46 communes du secteur nord Drôme/Ardèche. Ces 46 communes se regroupent en deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la communauté de communes ARCHE Agglo et la communauté de communes Porte de DrômArdèche, comptant respectivement environ 24.000 et 49.000 habitants. Il se compose de cinq déchetteries et à la charge de collecter les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les déchets recyclables.

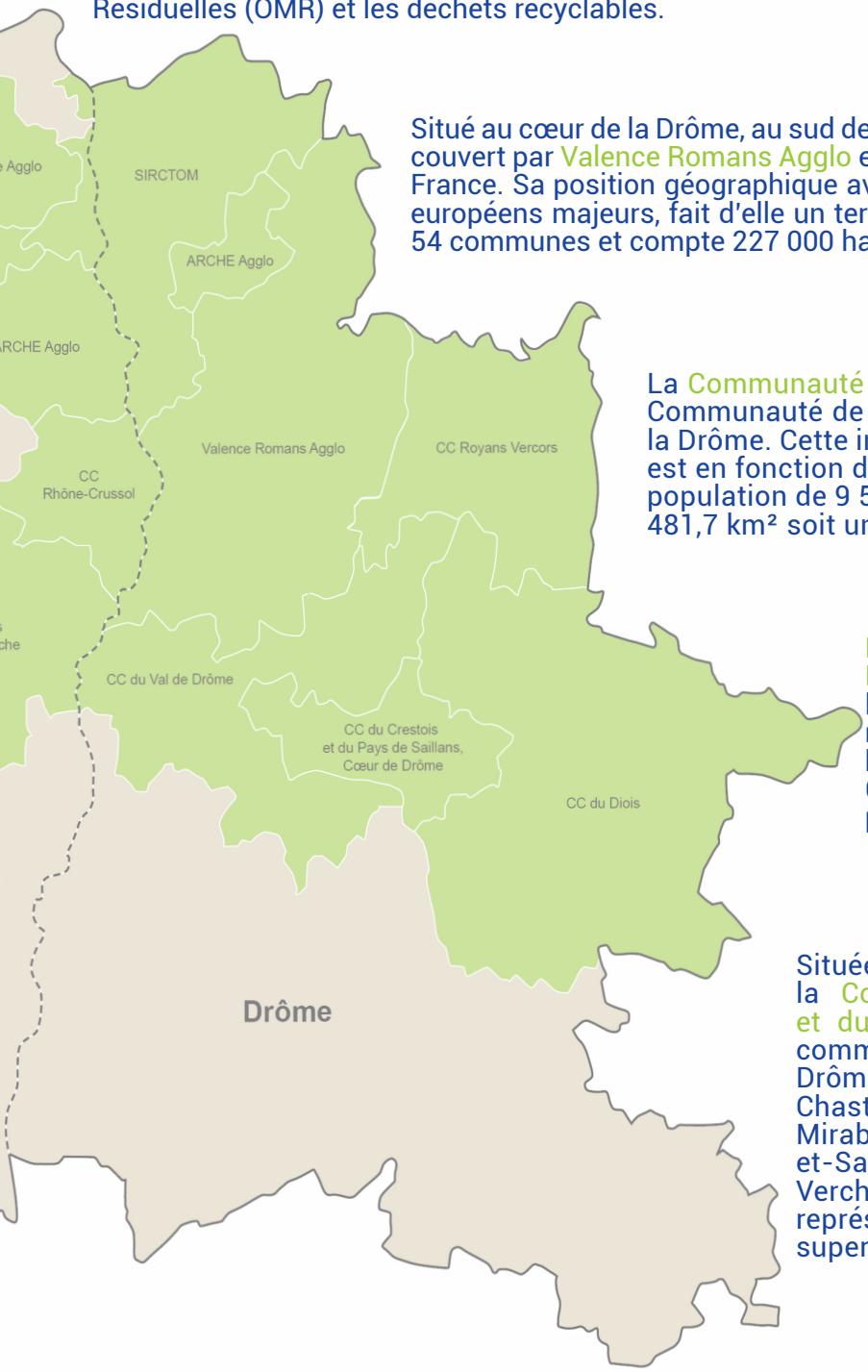

Situé au cœur de la Drôme, au sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire couvert par Valence Romans Agglo est fréquemment appelé la porte du Midi de la France. Sa position géographique avantageuse, au croisement de plusieurs axes européens majeurs, fait d'elle un territoire attractif et dynamique. Elle rassemble 54 communes et compte 227 000 habitants.

La Communauté de Communes du Royans-Vercors est une Communauté de Communes située dans le département de la Drôme. Cette intercommunalité regroupant 18 communes est en fonction depuis le 1 janvier 2017. Elle représente une population de 9 593 habitants répartie sur une superficie de 481,7 km² soit une densité de 19,9 habitants par km².

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée Elle est située entre le Parc naturel régional du Vercors. Elle représente une population de 31 329 habitants répartie sur une superficie de 600,2 km² soit une densité de 52,2 habitants par km².

Située au centre du département drômois, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans est composée de 15 communes qui gravitent autour de la rivière Drôme : Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoît, Saint-Sauveur, Vercheny et Véronne. L'ensemble des communes représente près de 15 000 habitants pour une superficie de 234km².

Situé aux sources de la Drôme, entre Vercors et Provence, la Communauté de Communes du Diois regroupe une population de 11 920 habitants, sur un territoire de 1 200 km², qu'animent 50 communes rurales. De 240 à 2456 m d'altitude, elle bénéficie d'une grande diversité tant biologique que climatique, mêlant les ambiances préalpines et provençales. C'est un espace géographique clairement délimité par des ensembles naturels : au Nord par les plateaux du Vercors, à l'Est par les Hautes-Alpes, au Sud par les Baronnies, enfin, à l'Ouest par l'ouverture de la vallée de la Drôme sur Valence et l'axe rhodanien.

LES EPCI

Annonay Rhône Agglo est une Communauté d'Agglomération située dans le département de l'Ardèche. Cette intercommunalité regroupe 29 communes est en fonction depuis le 1 janvier 2017. Elle représente une population de 48 798 habitants répartie sur une superficie de 316,3 km² soit une densité de 154,3 habitants par km².

La Communauté de Communes du Val d'Ay regroupe 8 communes : Lalouvesc, Préaux, Saint Alban d'Ay, Saint Jeure d'Ay, Saint Pierre sur Doux, Saint Romain d'Ay, Saint Symphorien de Mahun, Satillieu. Située dans le nord de l'Ardèche, de part et d'autre de la rivière du même nom, de la Drôme à la Haute-Loire, ce territoire fait transition entre la vallée du Rhône et la montagne vivaroise, s'étalant de 275 à 1325m d'altitude. Elle avoisine les 6 000 habitants avec de fortes disparités d'une commune à l'autre : 110h à St-Pierre-sur-Doux et 1 550h à Satillieu. Ce sont surtout les communes proches d'Annonay ou de la Vallée du Rhône qui voient depuis quelques années leur population augmenter. La superficie du Val d'Ay étant de 146 km2, sa densité moyenne est de 40 habitants au km².

ARCHE Agglo est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé le 1er janvier 2017, qui regroupe 41 communes rassemblées autour de projets communs. Il se situe au cœur de la vallée du Rhône, au sud de la Région Auvergne-Rhône Alpes. Avec 55900 habitants répartis sur 41 communes, le territoire est organisé autour de 4 villes centrales : Saint-Donat-sur-L'herbasse, Tain l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Saint-Félicien.

La Communauté de Communes Rhône Crussol compte 13 communes: Alboussière, Boffres, Champis, Charmes-sur-Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons, Toulaud et 34 743 habitants. Située à l'est du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône, à proximité de Valence. Elle jouxte les communautés d'agglomération Valence Romans Agglo, Privas Centre Ardèche, du Pays de Lamastre à l'ouest et Arche Agglo.

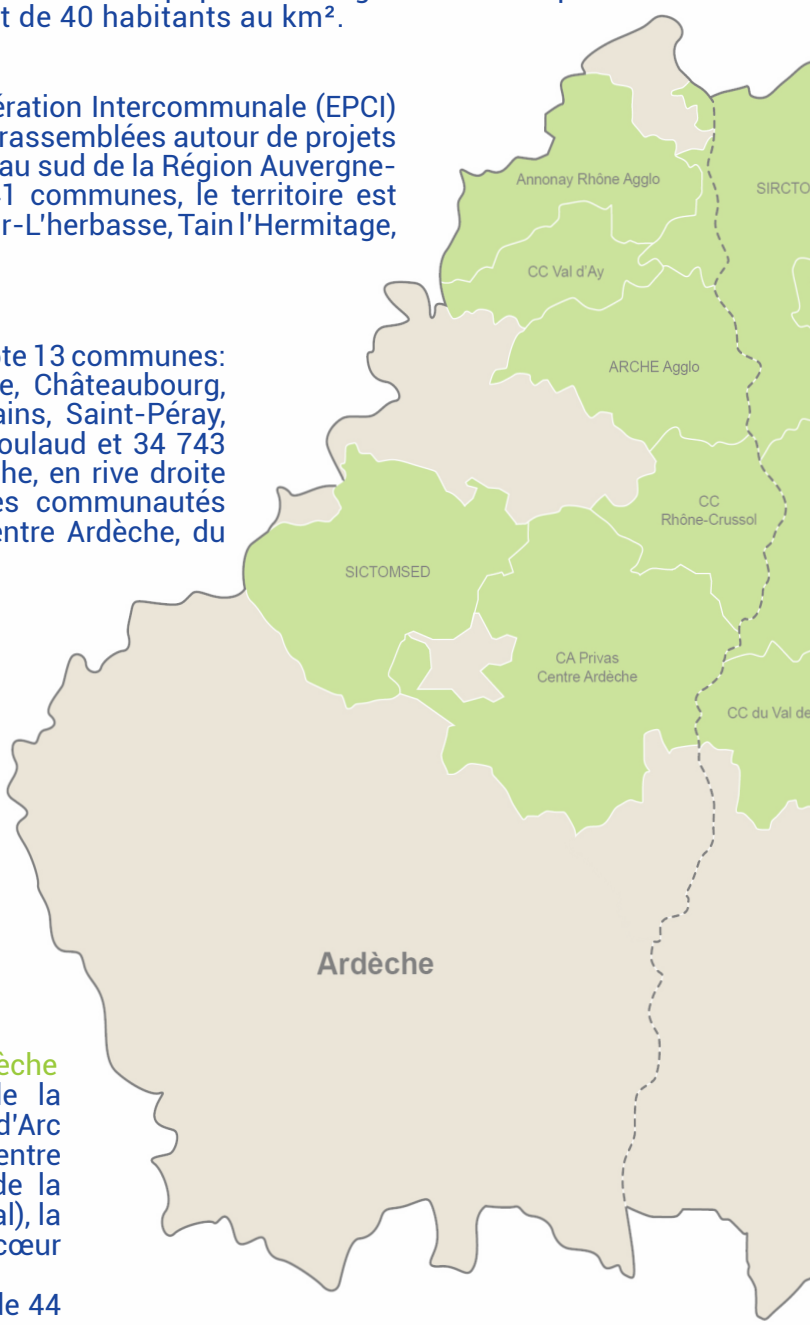

Le SICTOMSED (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) est un syndicat mixte fermé. Il est composé de 28 communes qui sont réparties sur 4 Communautés de Communes. Elle représente 10 227 habitants. Le Syndicat gère la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères + tri sélectif) et des déchets industriels, la déchèterie, le centre de transfert, les transports.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
En région Auvergne-Rhône-Alpes, à proximité de la vallée du Rhône et de la caverne ornée du Pont d'Arc (inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO), entre influences méditerranéenne (aux portes du sud de la France) et continentale (au sud-est du massif central), la Communauté d'Agglomération est un territoire du cœur de l'Ardèche.
Elle comprend 42 communes avec une population de 44 942 habitants pour une superficie 602,10 km².

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Si le tri milite en faveur d'une meilleure orientation des déchets en vue d'un excellent captage pour favoriser leur recyclage effectif, le premier mode de traitement des déchets, la prévention, encourage à réorganiser sa consommation de manière à ne produire aucun déchet ou du moins à les réduire au minimum possible. Cette distinction claire et précise met en lumière la divergence des résultats poursuivis par ces deux dispositifs. Or, très souvent le tri est perçu comme un pan de la prévention et la prévention comme facteur d'une bonne mise en place du tri. Ce qui est indiscutable c'est que les deux contribuent à la gestion optimale des déchets. La réparation, le réemploi, la réutilisation, la réduction du gaspillage alimentaire et la pratique du compostage sont quelques manifestations de la prévention des déchets.

En somme, cela répond à la maxime « le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas ».

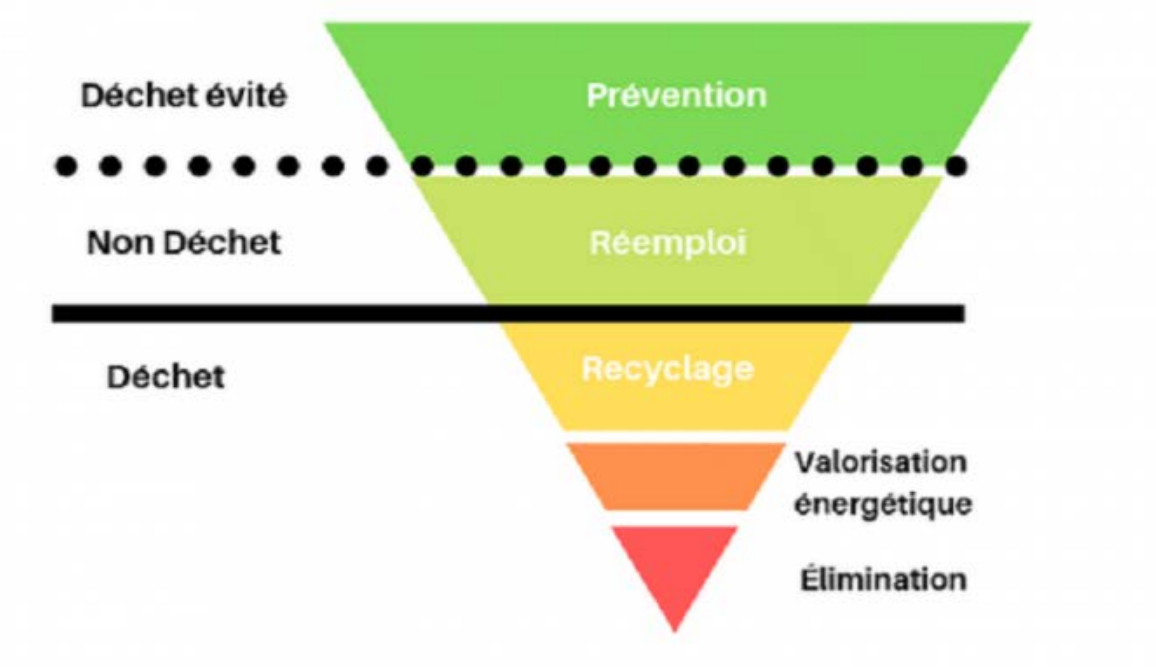

HIÉRARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

COMPOSITION

DE LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

CARACTÉRISATION MODECOM RÉALISÉE SUR LE TERRITOIRE DU SYTRAD EN NOVEMBRE 2019

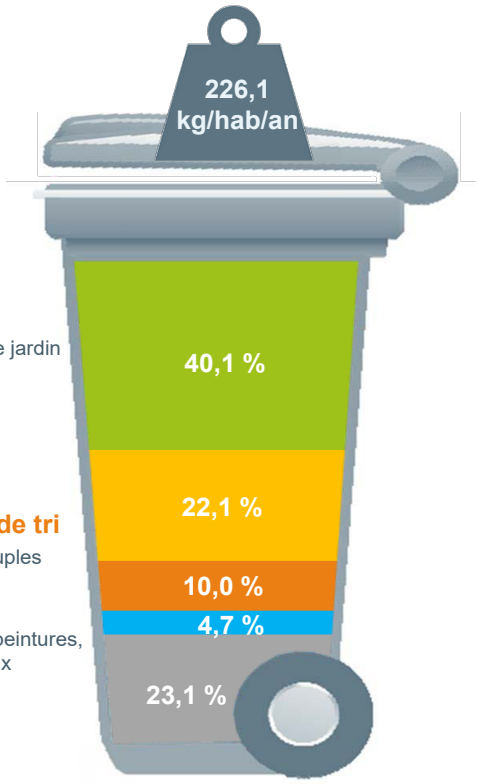

90,7 kilos — **Déchets organiques**
- Déchets alimentaires, déchets de jardin
- Papiers souillés

50,0 kilos — **Déchets recyclables**
- Papiers, emballages ménagers
- Emballages en verre

22,6 kilos — **Extension des consignes de tri**
- Pots et barquettes, plastiques souples

Déchèterie

10,6 kilos — **Autres collectes**
- Déchets électroniques, textiles, peintures, piles et autres déchets dangereux

52,2 kilos — **Déchets résiduels**
- Déchets non recyclables

CARACTÉRISATION MODECOM RÉALISÉE SUR LE TERRITOIRE DU SYTRAD EN DÉCEMBRE 2022

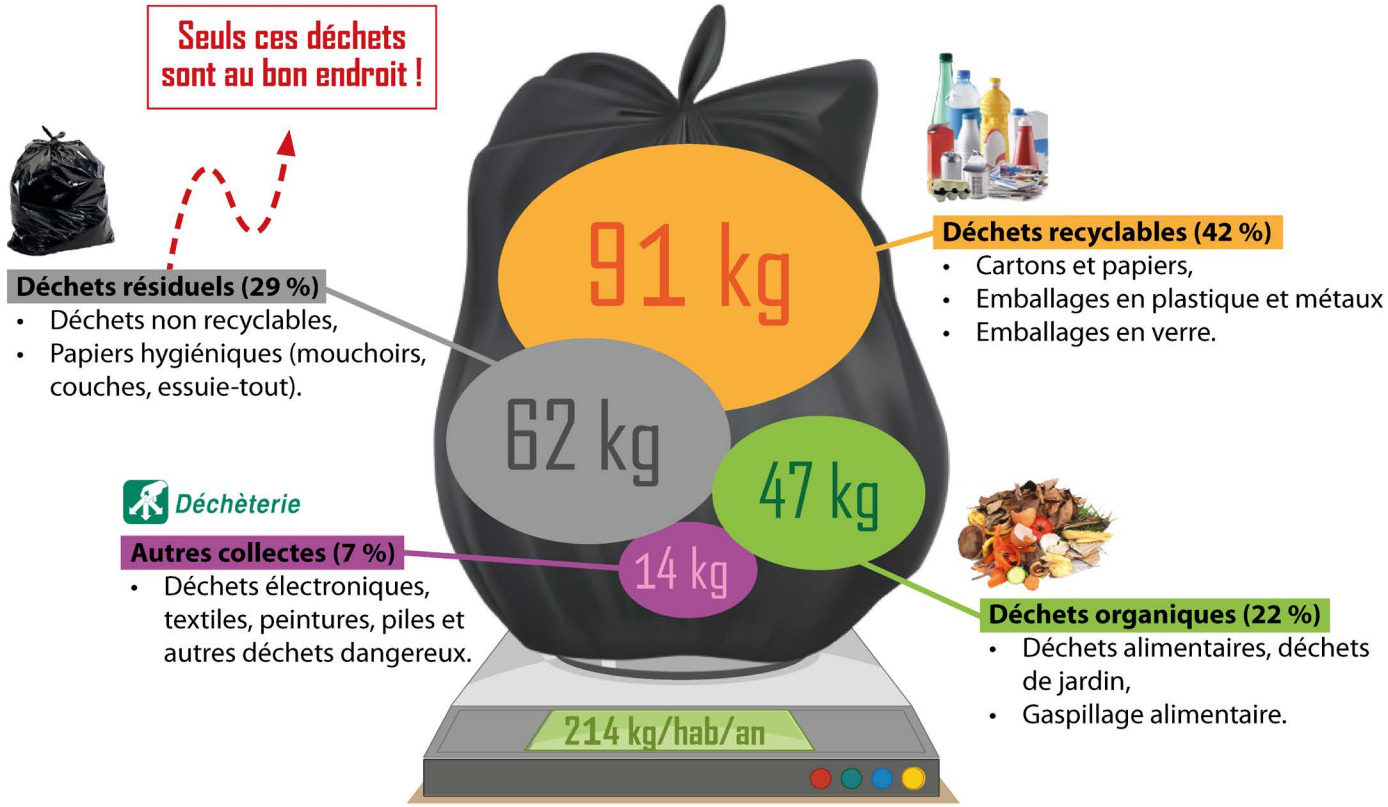

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La CCES

Prévue par l'art R541-41-22 du Code de l'Environnement, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés(PLPDMA), est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat. Cet organe vise la mise en place d'une gouvernance partagée impliquant tous les acteurs de la prévention déchet du territoire.

Pour satisfaire à cette obligation légale, le SYTRAD a organisé le 07 Février 2022 la première réunion de sa CCES. Cette rencontre qui a enregistré la participation d'une trentaine de personnes : agents du SYTRAD, élu(e)s et techniciens, constitue le premier pas dans la construction d'une CCES dynamique. Les échanges ont porté essentiellement sur l'actualisation du plan d'actions, l'expérimentation « OUI PUB » et la consultation citoyenne.

La consultation citoyenne

Conformément à l'art R541-41-26, le PLPDMA devrait être mis à la disposition du public au siège de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales et par voie électronique lorsque cette ou ces collectivités ou ce groupement disposent d'un site.

Pour se conformer à cette règlementation, le SYTRAD a organisé, du 1er au 21 Avril 2022, une consultation publique à l'échelle de tout son territoire. Il s'agissait pour tous les habitants d'apporter un regard critique sur les différents axes et actions figurants dans le PLPDMA. Malheureusement, cette campagne n'a enregistré que 29 réactions pour une population totale de 527 352 habitants. La preuve que le canal et la stratégie n'étaient pas appropriés.

La validation politique du projet de territoire

Pensé depuis 2017, il a été réorganisée en une stratégie long terme et un plan d'action aligné avec les enjeux du territoire et les programmes PLPDMA-Référentiel Economie Circulaire. En effet, il se décline désormais en trois blocs majeurs dont l'Economie Circulaire, le PLPDMA et les nouvelles filières. Ce projet de territoire est fort de ses 4 enjeux majeurs qui épousent des objectifs stratégiques importants :

- Réduire le tonnage de production des déchets et améliorer leur valorisation
- Mobiliser et fédérer les acteurs du territoire autour de l'économie circulaire
- Développer l'attractivité du local et la résilience du territoire
- Changer l'image et le comportement des citoyens vis-à-vis des déchets

DÉTAIL DES AXES ET DES ACTIONS

AXE 1
DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DANS LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Diminuer les consommables dans les services des collectivités.

Action 2 : Favoriser les achats responsables dans les collectivités.

Action 3 : Accompagner l'organisation d'éco-événements et inciter à la réduction des déchets.

Action 4 : Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets.

Action 5 : Inciter les collectivités à s'engager dans l'exemplarité en matière de prévention et réduction des déchets ménagers assimilés.

Action 6 : Mettre en place des opérations « entreprises témoins ».

2 rue Francis Jourdain
26800 Portes-lès-Valence
04 75 57 80 00

www.sytrad.fr

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme
Trier - Traiter - Valoriser

ACTIONS MENÉES

AXE 1
DÉVELOPPER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DANS LES SERVICES DES COLLECTIVITÉS

ACTION 3

La grande majorité des évènements se déroulant sur le territoire du SYTRAD sont couverts par les services déchets des EPCI. En effet, que ce soit sur leurs propres événements ou ceux auxquels ils sont associés, les différents EPCI membres du SYTRAD s'assurent pour le moins de la prise en charge des déchets produits. De la simple mise en place du tri à l'accompagnement dans l'éco-organisation, en passant par la tenue de stands de sensibilisation, le SYTRAD accompagne si besoin l'action de ses membres. Il s'agit notamment, d'évènements nationaux, locaux, sportifs, musicaux comme par exemple, le Festival de zaz, la Foire du Dauphiné, la Fête de la Voie Bleue, la Fête de la Gastronomie, Familles en fête, la Fête de la Nature, la Fête de la Science, la Fête du Bleu...

ACTION 4

Si cette action a eu du mal à prospérer en 2022, elle demeure présente néanmoins dans le fonctionnement quotidien des EPCI membres. En effet, ils assurent régulièrement la sensibilisation de leurs agents à la prévention et au tri des déchets. Certains en plus de la sensibilisation ont posé des actions concrètes. Arche Agglo et la Communauté de Communes Val de Drôme ont doté leurs sièges et services techniques de composteurs collectifs. Le principe des achats durables est intégré au fur à mesure dans la passation des différents marchés publics. Et pour aller plus loin, dans le cadre du référentiel économie circulaire, Valence Romans Agglo a réalisé le diagnostic de ses bâtiments, installations et services. Enfin, pour sensibiliser le maximum d'élus du territoire, le SYTRAD a tenu un stand au congrès des Maires et Elus locaux de la Drôme, le 20 octobre 2022.

ACTION 5

Le SYTRAD a porté cette action au cours de l'année 2022, soit sur l'initiative propre, soit en répondant à une sollicitation des entreprises intéressées. Cette réponse peut se résumer à un simple avis, une mise à disposition d'informations relatives à la gestion des déchets ou une animation d'un stand de sensibilisation dans les locaux de l'entreprise. Dans ce cadre, plusieurs entreprises ont bénéficié d'une assistance personnalisée. Il s'agit entre autres de l'entreprise Mercedes à Etoile-sur-Rhône, Vinci Autoroute à Bourg-Lès-Valence et le Club Rovaltain à Valence.

DÉTAIL DES AXES ET DES ACTIONS

AXE 2 : ÉVITER LES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Développer et accompagner le compostage domestique individuel.

Action 2 : Développer et accompagner le compostage domestique collectif.

Action 3 : Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts.

Action 4 : Sensibiliser les services des espaces verts communaux à la gestion raisonnée de leurs végétaux.

2 rue Francis Jourdain
26800 Portes-lès-Valence
04 75 57 80 00

www.sytrad.fr

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT des déchets Ardèche Drôme
Trier - Traiter - Valoriser

ACTIONS MENÉES

AXE 2 : ÉVITER LES DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 1 / ACTION 2

Alors qu'en 2021, nous étions à environ 600 composteurs individuels, dont 35 distribués gratuitement. En 2022, plus de 700 composteurs individuels, dont 50 gratuitement, ont été mis à disposition des populations de notre territoire. C'est la preuve que tous les EPCI sont engagés dans la démarche et travaillent au développement du compostage domestique sur leur territoire. Aussi, nous enregistrons environ 200 composteurs collectifs dont une cinquantaine a été installée au cours de cette année 2022. Pour aller plus loin, plusieurs EPCI ont candidaté à des appels à projet proposés par la Région Auvergne Rhône Alpes/ ADEME, et ont été reconnus lauréat de ces dispositifs d'accompagnement. C'est le cas de la Communauté de Communes Rhône Crussol pour le dispositif AURABIODEC depuis 2020. D'autres EPCI sont accompagnés soit par Rovalterre ou l'Association Compost&Territoire. Enfin, le SYTRAD a organisé à l'endroit des agents des EPCI, des formations de Guides composteurs pour pallier l'absence de Maître-Composteur.

ACTION 3

Comme la CC du Diois, plusieurs EPCI accompagnent le développement de plateformes et de campagnes de broyage sur les communes de leurs territoires. Elles organisent également des sessions de formations aux techniques de broyage/paillage à l'endroit des agents communaux. Les EPCI comme le Val d'Ay, Annonay Rhône Agglo, Arche Agglo, Valence Romans Agglo et le SICTOMSED continuent de déployer des actions de broyage via des prestataires privés, de location de broyeurs, ou des temps dédiés en déchèteries

DETAIL DES AXES
ET DES ACTIONS

AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Développer l'usage du gourmet bag.

Action 2 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

Action 3 : Favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par le gaspillage alimentaire.

Action 4 : Mobiliser les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2 rue Francis Jourdain
26800 Portes-lès-Valence
04 75 57 80 00

www.sytrad.fr

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme
Trier - Traiter - Valoriser

ACTIONS MENÉES

AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTION 1 / ACTION 2

Les EPCI comme la CC Rhône-Crussol, CC du Diois, Arche Agglo, CC du Crestois Pays de Saillans, Valence Romans Agglo possèdent un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans lequel sont déclinées les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Exemple : Le label « les toqués du local » développé par Valence Romans Agglo encourage les habitants à acheter en mode circuit court et durable les denrées alimentaires. De plus la loi Egalim vient renforcer l'implication des différents acteurs territoriaux concernés par ce phénomène. En effet, plusieurs rencontres de sensibilisation auprès des scolaires ont été réalisées par les animatrices du SYTRAD et des EPCI. Concernant l'action du Gourmet Bag déployée en partenariat avec France Bleu Drôme-Ardèche, elle n'a pas rencontré l'adhésion massive des restaurateurs et des populations des EPCI.

gourmet bag
c'est si bon je finis à la maison !

DETAIL DES AXES
ET DES ACTIONS

AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONSOMMATION

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Promouvoir les couches lavables.

Action 2 : Promouvoir l'utilisation des serviettes de tables & lingettes lavables.

Action 3 : Relancer, pérenniser et renforcer les campagnes « STOP PUB ».

Action 4 : Développer les opérations « foyers témoins ».

Action 5 : Soutenir les projets « consignes du verre » pour les emballages.

Action 6 : Mobiliser les acteurs du zéro déchet et partager les bonnes pratiques auprès des collectivités et des habitants.

2 rue Francis Jourdain
26800 Portes-lès-Valence
04 75 57 80 00

www.sytrad.fr

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme
Trier - Traiter - Valoriser

ACTIONS MENÉES

AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONSOMMATION

ACTION 1

Hormis les EPCI comme Valence Romans Agglo, la CC Royans Vercor, la CC Crestois Pays de Saillans et le SICTOMSED qui sont soumis à l'expérimentation « OUI PUB », les autres EPCI continuent la distribution des stickers STOP PUB dans les Mairies, les déchèteries, les évènements et à l'accueil de leurs sièges et établissements annexes.

ACTION 3

Emboîtant le pas à la Région AURA et à l'ADEME, les EPCI Arche Agglo, Valence Romans Agglo et le SYTRAD sont engagés comme partenaires de la Société Coopérative « Ma Bouteille S'appelle Reviens » installée à Chabeuil. Cette action de réemploi vise également la réduction des déchets de bouteille en verre.

ACTION 4

Le Défi Famille Zéro Déchets organisé conjointement par CC Rhône-Crussol et Arche Agglo avec la participation du SYTRAD a rencontré un franc succès auprès des familles des deux EPCI. La Journée du Développement Durable organisée par Valence Romans Agglo a vu la participation de plusieurs acteurs engagés zéro déchet comme l'association "naitre et grandir en confiance". Des ateliers « Self Made », réparation de vélos, Atelier sac à vrac et tawashi ont été organisés par plusieurs EPCI. L'association « la conserverie mobile » a organisé plusieurs ateliers de cuisine zéro déchet à l'endroit des populations de Romans-Sur-Isère.

ZOOM SUR
L'EXPERIMENTATION "OUI PUB"

ACTION 4

Lancé en septembre 2022, l'expérimentation « OUI PUB » vise à réduire les déchets papiers, notamment les imprimés publicitaires sans adresse précise. Elle est censée présenter ses résultats en juillet 2024 et prendre fin en décembre de la même année. Cette expérimentation nationale concerne 14 EPCI (la Communauté Leffe Armor, le SMICVAL Libournais, la ville de Bordeaux, l'Agglomération d'Agen, le SICTOBA, le SYVADEC, UNIVALOM, la COM vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, le SYTRAD, Grenoble Alpes Métropole, Troyes Champagne Métropole, la Métropole du Grand Nancy, la ville de Sartrouville et la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral).

Le SYTRAD s'est inscrit dans ce projet avec seulement 4 de ses EPCI membres (VRA, CCRV, CCCPS et le SICTOMSED). Mais finalement les élus de la CCCPS vont renoncer à l'expérimentation sur leur territoire. Toutes ses entités participent depuis l'annonce du projet à la sensibilisation, la mobilisation des différents acteurs et aux différentes actions recommandées par l'ADEME, porteur du projet. Au niveau de la sensibilisation et la mobilisation des annonceurs et autres acteurs, plusieurs rencontres ont été organisées depuis le 07 avril 2022 et se sont poursuivies jusqu'au 12 décembre 2022. En ce qui concerne l'accompagnement par l'ADEME au déploiement du projet, le SYTRAD a participé à des réunions de travail dénommées le CLUB 14, tout au long de l'année 2022. Pour garantir la réussite de cette expérimentation et selon le cahier de charges, le SYTRAD réalise mensuellement des caractérisations des déchets papiers en provenance des EPCI concernés. Pour la remontée d'informations terrain et le suivi, le SYTRAD a conclu un contrat avec Médiaposte pour procéder au comptage des autocollants OUI PUB dans toutes les communes engagées : le premier comptage a eu lieu le 26/09/2022 avec un taux moyen de 12,7% pour le SYTRAD. Le plus haut taux enregistré à l'Agglo d'Agen 18,9 % et le plus bas taux à la ville de Bordeaux 2%.

Au niveau des difficultés, le SYTRAD n'est pas épargné par l'affichage sauvage des autocollants « OUI PUB », phénomène observé dans la commune de Chatuzange le Goubet.. En somme, l'expérimentation « OUI PUB » qui est pratiquement à ses débuts démarre bien malgré quelques erreurs enregistrées.

DETAIL DES AXES

AXE 5 : ENCOURAGER LE RÉEMPLOI

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Faire des gardiens de déchèteries des ambassadeurs de la valorisation et du réemploi.

Action 2 : Accompagner et valoriser les acteurs du réemploi.

Action 3 : Sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réparation.

ACTIONS MENÉES

ACTION 2

Pratiquement tous les EPCI sont investis dans la promotion et la mise en place des zones de réemploi sur leurs territoires. En effet, La CC Rhône-Crussol accompagne l'association Tremplin Horizon en mettant à leur disposition un local à loyer symbolique pour leur Recyclerie. Le SICTOMSED entretient un partenariat avec une recyclerie de son territoire, Arche Agglo en collaboration avec Nouvelle 'R, Tremplin Horizon et Ecoloco développe le réemploi. La CC Crestois Pays de Saillans accorde un financement de 3000 euros/an sur un poste de sensibilisation à l'association l'Or de Bennes. Valence Romans Agglo impulse une véritable dynamique de réemploi sur son territoire en accompagnant ou finançant plusieurs acteurs clés. Il s'agit entre autres du Financement de Nouvelle 'R dans la collecte et sensibilisation, de l'aide à la communication pour les structures associatives, de la mise en place des bennes de réemploi à Romans-sur-Isère, Bourg-de-Péage, Valence le haut et Portes-lès-Valence exploitées par Nouvelle'r, l'APF, Emmaüs d'Etoile-sur-Rhône et Valence Atelier Libre (Matériauthèque), des bennes de textiles et vélos avec la participation des associations « à pince et à vélo » et « roulons en ville à vélo », exploitées par Dynamenco via Nouvelle'R, le Relais et Emmaüs d'Etoile-sur-Rhône, avec un détournement à hauteur de 395t de textiles, 15t d'objets, 25t de matériaux et 500 vélos collectés. CC Royan Vercors a autorisé la mise en place d'un conteneur de réemploi sur la déchèterie de La Chapelle en Vercors et collabore avec deux Recycleries sur son territoire. Le SIRCTOM accompagne l'association Tremplin Horizon et LA TEPPE pour développer le réemploi. Quant à la CC Val de Drôme elle reçoit la ressourcerie l'Or des Bennes, l'association la Chignole et la brocanterie. Aussi la CA Privas Centre Ardèche est en partenariat depuis quelques années avec la ressourcerie Trimaran et l'associationTremplin Horizon. Cependant, seule la CC Val d'Ay réfléchit pour l'instant sur la mise en place du réemploi.

EVENEMENTS
MARQUANTS DE L'ANNÉE

LA SERD SUR NOTRE TERRITOIRE

Coordonnée en France par l'ADEME, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un « temps fort » de mobilisation au cours de l'année pour mettre en lumière et essaimer les bonnes pratiques de production et de consommation qui vont dans le sens de la prévention des déchets.

Sur le territoire du SYTRAD, nous avons enregistré les activités suivantes :

- Une campagne de communication sur la prévention du gaspillage alimentaire réalisée par API Restauration

- Une visite de la recyclerie Nouvelle'R à Romans-sur-Isère

- Atelier les Re-cyclettes à Valence pour trucs et astuces de recyclage de vélos

- Atelier réemploi du cuir réalisé par Nouvelle'R à Romans-sur-Isère

- Atelier de fabrication de Tot Bag en Recup réalisé à Romans-sur-Isère par Nouvelle'R

- Atelier vélo balade convergente et documentaire réalisé à Crest par les Re-cyclettes

- Atelier apprendre à utiliser sa machine à coudre par Nouvelle'R

- Fête de la Récup à Crest organisée conjointement par la Chignole, L'or des Bennes, le Fablab, Compost et Territoire et Zéro Déchet CREST

- Matinée recyclage plastique et écoconception organisée par la CMA Drôme

- Campagne une faim d'oiseau V/S une faim de loup organisée par l'association Terres et Cuisines

PERSPECTIVES 2023

- **Accentuer** le développement du compostage individuel et collectif avec l'implication de tous les EPCI.
- **Engager** à l'échelle de tout le territoire les actions portant sur l'éco-exemplarité des entreprises, des Collectivités, des administrations et services publics.
- **Donner** une dimension écologique à tous les évènements et manifestations se déroulant sur le territoire.
- **Coordonner l**es actions des PAT portés par les EPCI afin de déployer efficacement l'action contre le gaspillage alimentaire.
- **Réunir** et faire vivre la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi du PLPDMA.
- **Continuer** la sensibilisation du grand public en tenant des stands lors des évènements et grandes rencontres.
- **Mobiliser** et accompagner les acteurs zéro déchet du territoire.
- **Accompagner** et mettre en lumière tous les acteurs du réemploi.
- **Participer** activement à l'organisation de la SERD 2023 et communiquer efficacement sur les évènements prévus.

Plus de détails sur www.sytrad.fr
Rubrique « Réduction des déchets »

PRIVAS CENTRE ARDÈCHE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Crestois et Pays de Saillans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE DRÔME

VAL de Drôme en Biovallée
L'INTERCOMMUNALITÉ

ROYANS - VERCORS
COMMUNAUTÉ

SIRCTOM

Rhône Crussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE
ARCHE Agglo

Annonay Rhône AGGLO

Sictomsed
Collecte et Traitement des Déchets du Secteur Eyrieux Doux

Trier - Traiter - Valoriser
SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme

Communauté de communes
VAL D'AY

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

valence romans AGGLO